Affaire Lola : le parquet de Paris requiert un procès aux assises pour meurtre et pour viol contre Dahbia B



Article rédigé par CNews, le 16 septembre 2024

Source [CNews] : Le parquet de Paris a confirmé à CNEWS, ce lundi 16 septembre, avoir requis le renvoi devant la cour d'assises de Dahbia B., principale mise en cause dans l'affaire Lola, pour meurtre accompagné de «viol sur mineur avec torture ou acte de barbarie». Ces crimes font encourir la perpétuité.

Vendredi 14 octobre 2022, le corps sans vie de <u>la petite Lola</u>, 12 ans, avait été retrouvé dans une malle, dans la cour intérieure d'un immeuble du 19e arrondissement de Paris où elle habitait. Au lendemain de la découverte, la brigade criminelle de la police judiciaire parisienne interpellait la suspecte, <u>Dahbia B.</u>, une jeune Algérienne née en 1998, entrée légalement en France en 2016 avec un titre de séjour étudiant expiré depuis.

Alors que l'affaire a suscité l'émoi des Français, le dossier est revenu sur la table, deux ans après le drame. En effet, par réquisitoire définitif du 9 septembre 2024, le parquet de Paris a requis la mise en accusation de Dahbia B., a-t-on appris auprès du ministère public ce lundi 16 septembre, confirmant une information de RMC.

Lire la suite